

AFFAIRE N° 39/17. - Subventions à divers.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver les subventions suivantes :

<u>Chapitre 934 - Article 657</u> - Subvention à l'A.P.F.P.R	256 350 Frs.
<u>Chapitre 940 - Article 657</u> - Subvention au Comité des Fêtes	8 000 000 Frs
Subvention à l'association des Maires	195 000 Frs

39/17

Vu

Saint-Denis, le 03 Mars 1970

bon de huit

le Secrétaire Général

signé: H. Tesche

bon copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires Financières

Ch. Depueux

<u>Chapitre 945 - Article 657</u>	- Subvention au C.R.A.C	1 000 000 Frs
	- Subvention aux Clubs Sportifs	1 070 000 Frs
	- Subvention à la Maison des Jeunes de Château Morange	4 500 000 Frs
<u>Chapitre 955 - Article 657</u>	- Subvention au Bureau de l'Aide Sociale	5 100 000 Frs
	- Subvention à l'Association Educative de la liberté surveillée p/le Tribu- nal pour enfants de Saint-Denis	100 000 Frs
	- Subvention au Foyer de l'Education Populaire de Saint-Jacques	200 000 Frs
	- Subvention aux Anciens Combattants .	100 000 Frs
	- Subvention à l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés	100 000 Frs
	- Subvention à la Société Ouvrière ...	50 000 Frs
	- Subvention à la Classe de Mer	100 000 Frs
<u>Chapitre 944 - Article 657</u>	- Subvention à la Caisse des Ecoles ..	5 000 000 Frs
	- Subvention à la Colonie de Vacances (Association des Parents d'Elèves) .	200 000 Frs
	- Subvention à l'association des Etu- diants réunionnais	105 000 Frs
	- Subvention à l'Association des Réu- nionnais de Provence	25 000 Frs

Mesdames et Messieurs, êtes-vous d'accord pour maintenir ces subventions ?

Adopté à l'unanimité.